



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-44

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3 – Approbation du procès-verbal du Comité syndical du lundi 9 février 2026

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le lundi 4 mai 2026, s'est réuni le lundi 11 mai 2026 au SIAH Croult et Petit Rosne, Rue de l'Eau et des Enfants, 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Jean-Robert POLLET - Doyen d'Âge du Syndicat,

Date de la convocation : Le lundi 04 mai 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 80

Nombre de délégués suppléants en exercice : 80

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 41

Président de séance : Jean-Robert POLLET - Doyen d'Âge

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Nombre de présents : (76)

Dont (70) présent(e)s avec droit de vote sans quorum

CAPV (15) :

ANDILLY : Alexandre LEGAL, Anani SALÉ

ATTAINVILLE : Alain LEPERE, Stéphanie METHIVIER

BOUFFÉMONT : Cédric MAHÉ

ÉZANVILLE : Éric BATTAGLIA, Jean-Robert POLLET

MOISSELLES : Jean-Pierre LECHAPTOIS, Sylvain MAURAY

MONTMORENCY : Serge BRIANCHON, Pierre GUIRAUDET

PISCOP : Zoheir AICHOUCHE, Pierre TORCHON

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Gérard LACAZE, Nicolas TOPÇU

CARPF (40) :

ARNOUVILLE : Tony FIDAN, Romuald SERVA

BONNEUIL-EN-FRANCE : Abdellah BENOUARET, Claude BONNET

BOUQUEVAL : Francis MALLARD, Cécile CALAS

CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES : Martine BAYON, Joséphine DELMOTTE

ÉCOUEN : Catherine DELPRAT, Jean-René FAIVRE

ÉPIAIS-LES-LOUVRES : Karine GAILLARD, Ingrid DE WAZIÈRES

FONTENAY-EN-PARISIS : Jean-Marc LE GOFF, Hasan KARADAG

GARGES-LÈS-GONESSE : Benoît JIMENEZ, Aimé LACHAUD

GONESSE : Jean SAMAT

GOUSSAINVILLE : Jean-Marc LUSSOT

LE MESNIL-AUBRY : Daniel CHAUVOT, Patricia ROBIN

LE PLESSIS-GASSOT : Fernando DE SOUSA, Nathalie MORET

LE THILLAY : Fabio LUNAZZI, Gérard SAINTE-BEUVE

LOUVRES : Pédro TRAVISCO, Chantal POMMEREAU

PUISEUX-EN-FRANCE : Séjiane RENÉ

ROISSY-EN-FRANCE : Cédric TEULIÈRE

SAINT-WITZ : Nadège FERTÉ, Jean MORELL

SARCELLES : Cyril MOUGEOT, Arif Emre ATAS

VAUD'HERLAND : Bruno REGAERT, Freddy BOULANGER

VÉMARS : Farid BENABDELAZIZ, Éric LEDEZ

VILLERON : Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA

VILLIERS-LE-BEL : Maurice MAQUIN, Géraldine MEDDA

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3 – Approbation du procès-verbal du Comité syndical du lundi 9 février 2026

CCCPF (6) :

BAILLET-EN-FRANCE : Richard GRIGNASCHI, Chantal LEGEAS

MAREIL-EN-FRANCE : Érick CORINTHE

MONTSOULT : Pascal PECQUEUX, Bruno HOARAU

VILLAINES-SOUS-BOIS : Emmanuel FREIXO

Commune de BAILLET-EN-FRANCE (2) :

Christiane AKNOUCHE, Gilles PAROCHE

Commune de BELLOY-EN-FRANCE (2) :

Thibaut SAINTE-BEUVE, Delphine DRAPEAU

Commune de MAREIL-EN-FRANCE (2) :

Stéphane BECQUET, Jean-Marc CAMPIN

Commune de MONTSOULT (2) :

Gilles WECKMANN, Laurent BOISTARD

Commune de VILLAINES-SOUS-BOIS (1) :

Michel DUMORTIER

Absent(e)s et représenté(e)s : (2)

CARPF (1) :

GONESSE : Cécile PERSEIHIAN (Gonesse) a donné pouvoir à Jean SAMAT (Gonesse)

CCCPF (1) :

BOUFFÉMONT : Nathalie GUADAGNIN (Bouffémont) a donné pouvoir à Cédric MAHÉ (Bouffémont)

Présent(e)s sans droit de vote : (6)

CARPF (4) :

Olivier AMBROISINE (Épiais lès-Louvres)

Daniel LOTAUT (Garges-lès-Gonesse)

Nordine HABIBECHE (Louvres)

Fatima TABIBOU-ASSOUMANI (Villiers-le-Bel)

C3PF (1) :

Soulimane HADDAK (Montsault)

Commune de Montsault (1) :

Josette FRAMERY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3 – Approbation du procès-verbal du Comité syndical du lundi 9 février 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 9 février 2026 a été validé par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET - Doyen d'Âge,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Comité du SIAH et notamment son article 27,

Considérant la validation du procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 9 février 2026 par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 9 février 2026,

2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 11 mai 2026,

Maurice MAQUIN,
Secrétaire de séance.

Jean-Robert POLLET,
Le Doyen d'Âge du Comité du SIAH,

Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.